

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLEAUME

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 285-2026 PORTANT
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 mai 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume a adopté le *Règlement numéro 285-2026 portant sur la gestion contractuelle*.

L'objet de ce règlement est de prévoir des normes applicables à l'attribution et à l'exécution des contrats qui seront conclus par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*.

Ce règlement a également pour objet de permettre l'octroi de contrats de gré à gré d'une valeur allant jusqu'au seuil déterminé par règlement ministériel devant être attribué suivant une procédure ouverte, tout en favorisant la rotation des fournisseurs.

Le *Règlement numéro 285-2026 portant sur la gestion contractuelle* est disponible au bureau de la municipalité situé au 106, rue St-Jean-Baptiste, à Saint-Guillaume (Québec) J0C 1L0, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Guillaume ce 20 mai 2026.


ANNY BOISJOLI
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Anny Boisjoli, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Guillaume, certifie par la présente avoir publié, en date du 20 mai 2026, l'avis public d'entrée en vigueur du *Règlement numéro 285-2026 portant sur la gestion contractuelle* ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : site internet et tableau extérieur.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20 mai 2026.


ANNY BOISJOLI
Directrice générale et greffière-trésorière